

Bulletin Municipal



Le Houga

Sommaire

Edito	p 3
Vie Publique	p 4/5
Cadre de vie, sécurité et services	p 6/7
Enfance et jeunesse	p 8 à 11
Action sociale	p 12/13
Nature et Environnement	p 14/15
Vie Associative	p 16 à 19
Histoire et Mémoire	p 20/21
Services Municipaux	p 22

Le Maire et le Conseil Municipal ont
le plaisir de vous inviter à la
présentation des vœux

le Samedi 7 Janvier à 19h
à l'Espace folgarien

Janvier 2017

Rédaction : Municipalité
Conception et impression : CASTAY
Photos : Municipalité
Tirage 600 exemplaires
Contact : Mairie du Houga 05 62 08 90 57
Courriel : lz-houga@wanadoo.fr



Mot du Maire

Lorsque nous nous sommes présentés devant vos suffrages en Mars 2014, nous avons pour objectif de défendre les atouts de notre commune, de mettre en avant la solidarité, la qualité de vie, la culture, en privilégiant l'intérêt général.

Aussi nous nous sommes attachés à mettre l'accent sur l'entretien de nos bâtiments et espaces publics. Nous avons fait une priorité des dossiers de l'eau et de l'assainissement, dossiers lourds et générateurs de questionnements et de complications pour les administrés. Dossiers à privilégier car tout en répondant à nos propres besoins nous ne devons pas compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Nous devons raisonner sur le long terme, celui de nos enfants et petits enfants et nous mettre en conformité avec la loi.

En 2016 les investissements se sont poursuivis. D'abord dans le souci de préserver notre patrimoine : chapelle de TOUJUN, église St PIERRE, toiture de l'ancienne caserne, puis dans un souci de sécurité et d'accessibilité pour tous, (les travaux en cours sur la départementale 6 répondent à ces objectifs); et ensuite pour accueillir de nouveaux folgariens avec l'achèvement des travaux de viabilisation du lotissement « Le Petit Bois ».

Les années à venir seront destinées à vous garantir un service de proximité c'est le sens des travaux d'extension de la mairie qui commenceront en 2017. D'autre part, une zone médico-sociale va voir le jour. Elle accueillera dans un premier temps le Foyer d'Hébergement, le restaurant d'application de l'IME et le Médecin, et pourra se développer en accueillant d'autres services.

Ce qui nous guide, c'est de faire en sorte que chaque folgarien, quel que soit son âge et sa situation, vive bien sur le territoire communal et y trouve l'essentiel de ce dont il a besoin.

La solidarité et l'intérêt général ne sont pas de vains mots. Ils prennent tout leur sens dans le dossier du trente et unième lit de l'EHPAD. Cet établissement a une capacité autorisée de 30 lits et possède une capacité d'accueil de trente et une places. Il ne peut fonctionner que sur la base de son autorisation, ce qui explique qu'un studio reste inoccupé. Depuis 2014, en tant que Maire et Présidente du CCAS, je me suis attachée à solliciter les services compétents en la matière pour obtenir une autorisation de trente et une places, ceci permettant de maîtriser les prix de journée et de répondre plus rapidement aux besoins de nos anciens. Aujourd'hui c'est enfin chose faite, et c'est une très bonne nouvelle pour notre établissement et sa pérennité.

La commune est le premier territoire du « vivre ensemble ». C'est d'ailleurs le sens du mot « commun » : ce qui appartient à tous et à chacun, ce qui s'offre à nous comme services à recevoir et comme services à rendre. C'est cette dimension, cette « création d'un commun » que nous devons défendre et promouvoir.

Nous devons donner du sens à la notion d'interdépendance qui génère une vie sociale harmonieuse. Veillons, au cours de cette année 2017 à préserver les valeurs de solidarité, de tolérance et de fraternité qui sont le terreau de notre République.

Patricia FEUILLET GALABERT, Maire du HOUGA



Information Fiscalité

Cette année encore vous avez pu constater une baisse du taux d'imposition de la part communale concernant les taxes foncières (bâti, non bâti), d'habitation, et CFE.

Les bases d'imposition étant en hausse de 4 % ceci entraîne une hausse des impôts même si la commune n'applique pas de hausse des taux. Nous avons souhaité poursuivre la démarche initiée au début du mandat visant à atténuer la pression fiscale en réduisant les taux des 4 taxes compensant ainsi l'augmentation des bases d'imposition.

L'excédent de fonctionnement reporté permet de financer les investissements sans recours à l'emprunt. Pour mémoire les emprunts suivant pèsent sur le taux d'endettement :

- trois emprunts (à termes en 2025, 2031 et 2031) pour le foyer rural
- deux emprunts pour la traverse du village (terme 2023 et 2024)
- deux emprunts pour l'EHPAD (termes 2023 et 2028), ces emprunts étant remboursés par le loyer,
- un emprunt pour l'éclairage (terme 2017)

Les taux d'imposition pour 2016 ont été votés comme suit par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

Taxe d'Habitation :
20.61 (2016) 21.47 (2015)

Taxe Foncière sur le Bâti :
16.39 (2016) 17.08 (2015)

Taxe Foncière sur le Non Bâti :
91.11 (2016) 94.91 (2015)

Cotisation Foncière des Entreprises :
21.72 (2016) 22.62 (2015)

Notre capacité d'investissement reste entière. Outre cette volonté de stabilisation, nous avons souhaité également compenser la hausse du prix de l'eau liée au transfert de compétence de la régie municipale vers le Syndicat intercommunal des eaux d'ESTANG.

Vie publique

Chaque séance du Conseil municipal donne lieu à un compte rendu consultable en mairie. Nous n'abordons ici que les principaux points de l'ordre du jour des réunions.

Séance ordinaire du 3 février 2016

- Relations avec le SIAEP d'Estang : désignation de deux délégués représentant la commune au comité syndical ; convention de mise à disposition temporaire, dans un souci de continuité du service, d'un agent technique ; validation du PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles.
- Demande de subvention DETR pour les aménagements d'accessibilité et de sécurité du bourg.
- Travaux de réfection de la toiture de l'ancienne caserne : choix des entreprises.



- Affaires scolaires : examen des demandes de petit équipement (écoles) et collège d'Artagnan.

Séance ordinaire du 9 mars 2016.

- Vote des comptes administratifs et de gestion 2015 : Commune ; service des eaux et de l'assainissement ; lotissements « Les Mimosas » et « le Petit bois » ; multiservices rural ; caisse des écoles.
- Modification du tableau des emplois.
- Achats de terrain : maison de la chasse et cession de servitude chemin Lespinz-Bréthous.
- Carte scolaire

Séance ordinaire du 6 avril 2016

- Vote des budgets 2016 : Commune. Service assainissement. Multiservices rural. Lotissements « les Mimosas » et « Le Petit Bois ». Caisse des écoles.
- Schéma d'assainissement : projet de zonage et enquête publique ; transfert de l'actif EP restant au budget de l'assainissement.
- Plan de financement de l'aménagement et de la mise en sécurité du bourg.
- Vente de terrain commune/ Drexler.
- Inauguration du groupe scolaire Jean Jaurès.



Séance ordinaire du 1^{er} juin 2016.

- Avenant de réaménagement de prêts : demande de garantie du Toit Familial.
- Application du code de l'urbanisme et modernisation du contenu du PLU.
- Convention de prêt des minibus aux associations folgariennes.
- Projet de convention de facturation et de recouvrement de la redevance et des taxes d'assainissement collectif avec le SIAEP d'Estang.
- Réhabilitation du château d'eau du « Moulin ».



- Devis de maîtrise d'œuvre du cabinet Belestin pour les travaux d'aménagement de la RD6.
- Devis anti intrusion pour l'école Élémentaire.

Séance ordinaire du 29 juin 2016

- Approbation du zonage d'assainissement suite à l'enquête publique.
- Demande d'occupation du domaine public à la « Halle aux grains ».
- Point d'information sur la procédure dite de péril imminent pour la maison Couture.
- Situation de la propriété Paquet au sein du lotissement « Les Mimosas ».
- Modification du tableau des emplois.
- Réhabilitation du poste de relevage de Martinat.
- Opération « Été- jeunes ».



Séance ordinaire du 27 juillet 2016.

- Signature de la convention de servitude pour le passage de la canalisation DN 900 Lussagnet-Barran avec TICF.
- Décision modificative ; admission en non- valeur.
- Recrutement des agents recenseurs.
- Avancement de grade suite à la réussite à l'examen de l'agent technique coordonnateur.
- Détermination du prix /m2 du lotissement « Le Petit Bois ».
- Frais de déplacements pour les agents en mission de service.
- Présentation du parcours de mémoire du 6 août 1944.



Séance ordinaire du 14 septembre 2016

- Décisions modificatives (travaux RD 6) ; (enfouissement des lignes télécom et BT, cité Sauvage.)
- Chauffage de l'église Saint-Pierre.
- Extension de la mairie ;
- Travaux d'assainissement de la cité Pierre Sauvage.
- Point sur la rentrée scolaire.

Séance ordinaire du 7 octobre 2016

- Chauffage de l'église Saint-Pierre ;



- Création d'un site internet ;
- Dérogation pour « travaux règlementés » pour les mineurs en situation de formation professionnelle ;
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement collectif ;
- Aménagements de la RD6 : travaux de mise en sécurité et plan de financement ;

Séance ordinaire du 18 octobre 2016

- Délibération de principe concernant le droit des sols : adhésion à un service d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Délibération relative à la participation du Syndicat des eaux d'Estang pour la création d'un syndicat mixte fermé à la carte ;
- Transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat des Eaux des territoires de l'Armagnac ; (SETA).

Séance ordinaire du 28 novembre 2016

- Assainissement : décision modificative et dissolution du budget ;
- Désignation des délégués au SETA ;
- Délimitation des « territoires de démocratie sanitaire » ;
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la mairie ;
- Faisabilité pour la couverture de la salle omnisports en panneaux photovoltaïques ;
- Devis pour permis d'aménager une zone médico-sociale ;
- Affaires scolaires : renforcement de la sécurité et subvention pour la classe de neige CMI-CM2.



Séance du 20 décembre 2016 :

- Attribution du marché des travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif
- Travaux de rénovation mur stade de football
- Création site internet
- Achat terrain DUPOUY

Cadre de vie, sécurité & services

Urbanisme

PLU-

Depuis le début de son élaboration, un registre est à disposition du public à l'accueil de la mairie pour que les particuliers portent à la connaissance de la commune d'éventuels projets à intégrer dans le PLU. La phase de zonage arrive à son terme. L'enquête publique aura lieu courant 2017.

L'objectif de ce document est de privilégier l'intérêt général, en veillant à l'utilisation raisonnée des espaces afin de préserver les terres agricoles, d'éviter le développement d'un habitat diffus générateur de surcoûts en termes d'aménagement du territoire. L'évolution des différentes lois qui régissent l'urbanisme imposent une préservation croissante des espaces agricoles, la construction des bâtiments agricoles est elle aussi de plus en plus encadrée.

De plus la préservation de zones « tampons » entre habitat et agriculture est privilégiée afin d'éviter les nuisances liées aux coexistences d'activité.

Lotissement « Le Petit Bois »

Les travaux de viabilisation du lotissement « Le Petit Bois » sont maintenant terminés, la mise en vente des 22 lots est effective.

Surface des lots comprise entre : 1351m² et 734 m²

Prix du M2 : 21 euros, une PVR (Participation Voie et Réseaux) de 7 €/m² est mise en place, elle sera appelée au moment du dépôt du permis de construire.

Plan du lotissement :



Pour tout renseignement concernant un projet d'achat, vous voudrez bien vous rapprocher des services de la Mairie.

Travaux mise en sécurité et accessibilité de la RD 6

L'interdiction faite aux Poids lourds en transit de traverser le village permet la réhabilitation de la traversée. Les aménagements, outre le fait qu'ils amènent sécurité et accessibilité, permettent par leur positionnement de mieux identifier les espaces publics. Quatre plateaux traversants vont jaloner le RD6. Le premier plateau, est situé entre le groupe scolaire Jean JAURES et la maison « L'Oustalet ». Il doit permettre de sécuriser la traversée des enfants se rendant à la bibliothèque par la rue du Prince Noir, et dans l'avenir à la « Maison L'Oustalet ». Le deuxième plateau est situé entre l'Espace Folgarien et les arènes, nombreux d'entre vous ont signalé la dangerosité de cette traversée dépourvue de passage piétons. Le troisième plateau sécurise la traversée au niveau du SPAR, de l'IME et de l'ESAT. Prochainement le terrain communal situé derrière le magasin SPAR sera aménagé et accueillera une résidence pour les travailleurs de l'ESAT,

le restaurant d'application de l'IME et le cabinet médical. Une aire de repos et de vidange pour les campings caristes est également en projet sur ce site. Le quatrième plateau est quant à lui implanté en sortie de ville afin de ralentir la vitesse, de sécuriser les riverains. Un véhicule y a été contrôlé à 151km/h...

C'est déjà dans cet esprit que nous avons positionné des jardinières. En matérialisant les trottoirs, elles ralentissent la vitesse et protègent les piétons.



Travaux - bâtiments

Fortement dégradé par les infiltrations d'eau au niveau de la toiture et des fenêtres, le bâtiment de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers a été rénové. Il accueille la protection civile, l'école de musique et les ateliers municipaux. Cette rénovation a porté sur la réalisation d'une toiture, le changement des huisseries, le remplacement des portails par des portails électriques, la réfection

des peintures intérieures et extérieures, la fonctionnalité du système électrique.

Les arènes ont également été remises à neuf : peintures refaites en totalité, changement de nombreuses planches au niveau des talenquères et refuges, changement du store protégeant les musiciens du soleil.

L'ancien château d'eau devenait dangereux (chutes des enduits côté ouest notamment). Des travaux ont été entrepris

afin de le mettre en sécurité. La peinture réalisée sur l'ouvrage est subventionnée par TIGF que nous remercions.

Concernant l'espace folgarien, le local de rangement du matériel (tables chaises...) n'était pas du tout fonctionnel. En accord avec la commission de sécurité, ce local est modifié. Ceci devra permettre d'optimiser cet espace et de faciliter le rangement grâce à un élargissement de l'accès.

Au niveau du complexe sportif, des travaux de drainage ont été finalisés, une réhabilitation de la partie ouest a été entreprise, nettoyage, défrichage, évacuation de matériel, ceci permettra un réaménagement de cette zone conduisant vers la forêt communale.

Depuis plusieurs années le mur de la sacristie de la chapelle de TOUJUN présentait un aspect inquiétant et menaçait de s'effondrer. Cette année, cette partie de la chapelle a été réhabilitée permettant ainsi de sauvegarder l'intégrité de ce patrimoine religieux.

Le chauffage de l'église St PIERRE est remplacé, le chauffage au gaz prend la place du chauffage au fioul, des lustres équipés de panneaux radiants permettent



d'apporter un confort aux utilisateurs et une utilisation rationnelle de l'énergie, une réhabilitation et mise aux normes du système électrique a été menée simultanément afin d'optimiser la mise en place de ce chantier. De plus, suite à deux coups de vent violents, les chéneaux en zinc de cet édifice ont été remplacés, cette opération a été en partie prise en charge par l'assurance.

Pour les travaux qui concernent le groupe scolaire Jean JAURES: il convient de souligner l'implication de l'équipe enseignante au côté des agents de la commune (ATSEM et services techniques). Cette collaboration a permis de réaliser en un minimum de temps un rafraîchissement des salles de classe maternelle et élémentaire pendant les congés d'été et de la Toussaint.

Commerce

Le bar-restaurant « Chez Zézé » a ouvert.



Depuis le mois de juin le bar restaurant « Chez Zézé », enseigne historique du Houga, a réouvert ses portes et ses tables. Une très heureuse nouvelle pour le commerce local et le centre du bourg. Jean Philippe et Sabrina Dubois, les nouveaux propriétaires du fonds, et leur cuisinier François proposent le traditionnel menu du jour, mais aussi une carte et des pizzas à consommer sur place ou à emporter.

Les groupes sont aussi reçus et des menus particuliers sur commande peuvent leur être préparés et servis. De nombreuses associations locales ont déjà expérimenté cette formule.

Jean Philippe et Sabrina, forts de leur large expérience professionnelle, comptent aussi proposer quelques animations pour des soirées à thème. Et les activités proposées sous la halle profiteront des bonnes tables de « **Chez Zézé** ».

Cette réouverture réjouit tous les folgariens mais aussi les entreprises et artisans locaux et tous ceux qui viennent travailler au Houga. Ce lien permet de revivifier le centre bourg pour un nouveau départ que l'on souhaite heureux.

Rôtisserie de Gascogne

Le mois de Juin a aussi vu l'ouverture de « **La Rôtisserie de Gascogne** ». Alexandra vous accueille le Mercredi soir de 17h30 à 20h30 et le Samedi midi de 10h30 à 13h devant « La Chaumière ». Elle vous propose selon la saison plusieurs plats : poulet fermier, travers de porc fermier, garbure, lasagnes de volaille, samoussa de volaille, paella.

Nous lui souhaitons une pleine réussite.



Agriculture

A l'honneur, Richard BEZIAT, éleveur de bovins de race Bazadaise, qui a obtenu cette année 2016 le premier prix de sa catégorie au salon de l'agriculture à Paris.

Enfance & jeunesse

INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURÈS

Il a été inauguré le 15 avril en présence de Mme la Ministre de l'Éducation nationale.

Le nom de Jean JAURES a été choisi pour plusieurs raisons :

- Parce que pour lui, la laïcité garantit la liberté de toutes les consciences, de toutes les croyances, au nom du respect dû à toutes les personnes.

- Parce que toute sa vie, il a été soucieux de la question scolaire et plus largement de celle de l'éducation.

Pour lui, l'éducation était le nécessaire moyen pour les enfants, d'accéder à un statut leur permettant une réelle émancipation dans la société.

- Et enfin, parce qu'ardent pacifiste à une époque où le nationalisme devenait une force importante de la vie politique, il a lutté contre la guerre et a été obsédé par les menaces contre la paix.



UNE RENTRÉE 2016 SOUS LE SIGNE DE LA CONFIANCE AU GROUPE SCOLAIRE J. JAURÈS.

La rentrée est toujours un moment important voire mémorable dans une commune. Celle de cette année n'échappe pas à la règle dans un climat de confiance en l'école publique et en ses valeurs.

L'équipe éducative et enseignante, inchangée dans sa composition*, a relevé l'accueil convivial réservé à tous par L'Association des parents d'élèves. La municipalité et les services techniques se sont impliqués pour rendre le cadre agréable et sécurisé aux quelques 120 <élèves issus de 90 familles qui vont fréquenter les écoles souvent avec des effectifs respectables en Maternelle et

davantage en Cycle III.

La participation de la Caisse des écoles à hauteur de 70 €/enfant pour les fournitures scolaires ainsi que les autres dotations aux déplacements et aux classes-découvertes confirment un engagement communal prioritaire pour l'éducation.

*Avant la mi-octobre nous avons souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice de l'ALAE, madame **Gwénaëlle Mahé**, en remplacement de Pauline Miranda ainsi qu'à madame **Lauricia Pamphile** comme animatrice.



TRAVAUX RÉALISÉS OU À VENIR

École Maternelle : réfection de la cour de récréation et remplacement des jeux.

Durant l'été galets et graviers ont disparu de la cour de récréation grâce à l'engagement des services techniques que nous remercions. Ceci, au profit d'un tapis « grassécurité nid d'abeille » constitué à partir de caoutchouc recyclé et formant un sol amortissant réglementaire pour les 2ans-8ans.

Ce revêtement occupe la petite aire avec un jeu à ressort deux places et une structure plus grande à deux tours, pont suspendu et toboggan est située sur la grande aire.

Travaux de peinture dans le hall d'entrée de la grande section, WC petite section et remplacement des plinthes dans une classe étaient achevés pour la rentrée.

École élémentaire : Une deuxième tranche de travaux durant les vacances de la

Toussaint a consisté à vitrifier les parquets restant à faire, à repeindre salle, armoires et étagères et à remplacer la couverture des WC extérieurs.

Ici encore, les agents communaux ont été déterminants pour tenir les délais !

La fin de l'année ou le premier trimestre 2017 seront mis à profit pour remplacer les très vieilles fenêtres du rez-de-chaussée de la Maternelle et du CLAE.

LA BELLE CRÉATIVITÉ DE L'ALAÉ (ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE).

A l'ALAÉ, ex-Claté, la hausse des effectifs a suivi celle enregistrée à la rentrée de Septembre. En moyenne, ce sont trente enfants qui le fréquentent le matin et quatorze le soir, en fonction des contraintes familiales.

Pour les deux premiers mois de cette année scolaire soixante et un enfants sont présents aux Temps d'activités périscolaires entre 16h15 et 17h 15.

Pour faciliter l'organisation éducative par cycle, il est préférable de laisser son enfant une semaine entière, tout au moins pour les plus de six ans : faire comprendre qu'avant de choisir, il faut être curieux et passer par tous les ateliers proposés, c'est aussi éduquer !

On se souviendra également du beau spectacle de l'ALAÉ et de la préparation du Carnaval : une réussite avec la participation de tous.

Les mercredis après midis s'étoffent pour seize enfants, en moyenne. La CCBA organise, l'aller, le transport vers Le Houga pour les parents du RPI Mormès -Monlezun-Monguilhem -Laujuzan s'ils le souhaitent.



RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ AU GROUPE SCOLAIRE J. JAURÈS.

La fin de l'année 2015 et 2016 ont été marquées par des tragédies nationales. Le renforcement de la sécurité dans les établissements scolaires est à l'ordre du jour.

C'est ainsi qu'à la lumière des Plans particuliers de mise en sûreté et des exercices d'alerte attentat-intrusion réalisés par les enseignantes et les personnels éducatifs, nous avons mis à profit la dotation abondée du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour déposer un dossier de subvention.

Sont achevées ou prochainement prévues les réalisations suivantes : la sécurisation du périmètre des bâtiments par renforcement des accès (portails et portillons) et l'élévation de la clôture, côté nord de la grande cour. De même, pour la mise en place d'un équipement anti-intrusion et le changement des fenêtres dans le bâtiment Maternelle ainsi que l'achat de matériel d'alarme.

La vie d'une école, avec ses entrées et sorties quotidiennes, nous éloigne certes de la forteresse mais nécessite cependant respect scrupuleux des horaires et vigilance de tous les acteurs.

ÉDUCATION ET ACCUEIL ÉDUCATIF : COMBIEN D'ENFANTS ?

Voici le constat de l'effectif à la rentrée 2016 et sur l'année pour les accueils éducatifs.

Structure	Direction	Observations
Maternelle : 50 enfants.	Madame Ch. Capdeville	Madame Capdeville : Grande et moyenne section Madame Hauret-Clos : Petite et Moyenne section. ATSEM : J. Laurent et S. Baldin.
Élémentaire : 72 enfants.	Madame I. Gallato	Madame Gallato : CM1 et CM2 Madame Charlemagne en CP/ Madame Tichit en Ce 1/Ce2. Monsieur Thuilleaux en EPS
Restauration scolaire : 110 repas.	Madame F. Tastet	Service des petits : 42 enfants. Service des grands : 68 enfants.
Accueil de loisirs associé à l'école (moyenne).	Le matin : 22 enfants. Interclasse : 101 enfants. Le soir : 12 enfants.	Mesdames M. Réchède et G. Mahé Animation assurée par M. Réchède, G. Mahé, A. Benvenuto M. Tonnelier ; L. Tastet et L. Pamphile
Accueil de loisirs sans hébergement Hougadougou	58 enfants durant l'été et aux vacances de la Toussaint.	Petites vacances sauf Noël et période estivale.
IME du Peyran : 49 enfants et adolescents de 7 à 19 ans.	Madame V. Pastore	Convention d'éducation entre les PEP 32 et la commune.



HOUGADOUGOU COMMUNAUTAIRE AU LAC.

Ouvert du 6 juillet au 5 août, le chalet du lac a accueilli les enfants folgariens et des communes voisines y compris durant la période de fermeture de Nogaro, en application du Contrat Enfance-Jeunesse signé avec la CAF du Gers.

Autour du fil rouge de l'été, la musique, la fréquentation moyenne quotidienne a été de 15 enfants en Juillet et de 17 en août. Ouverture sur quelques univers musicaux au travers des jeux, et des danses, découverte et rencontre avec d'autres accueils de loisirs de Nogaro et de Lannux, sorties en piscine ont rythmé les deux sessions.

Le mini-camp du 3 au 5 août, avec deux nuitées sous la tente, a permis aux « 11 grands » de pratiquer l'équitation, de favoriser la prise de responsabilités et de développer la coopération et l'entraide entre camarades.

CHANTIER FOLGARIENS ET ACCUEIL JEUNES CCBA



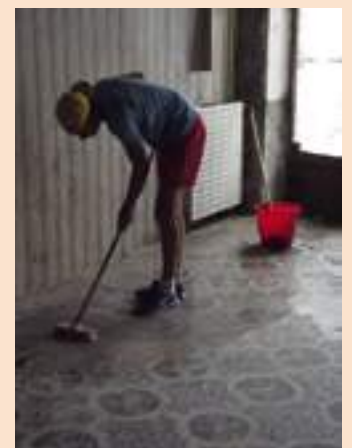
Cette année, du 7 juillet au 5 août, 24 jeunes âgés de 14 à 17 ans ont participé aux chantiers jeunes sur la commune du Houga.

Très motivés, ils ont contribué à l'embellissement de l'ancienne maison de la presse (décapage des portes et nettoyage des sols, peinture et mise en valeur de la vitrine avec des photos anciennes du village), intervention auprès des équipes du service technique, de l'EHPAD, du Centre de loisirs et de l'école. D'autres, ont réparé des vélos, effectué l'archivage et la saisie informatique de nombreux documents ou bien encore le repérage et un début de balisage des sentiers de randonnée. Enfin, à l'occasion des concerts qui ont eu lieu aux chapelles de Toujun et de Saint-Aubin, ils ont vaillamment contribué au nettoyage et la remise en état de ces lieux afin que la manifestation se déroule dans un endroit le plus accueillant possible. Merci et bravo à eux pour leur travail !

Durant cette période, ces mêmes jeunes, essentiellement folgariens mais aussi des communes limitrophes (Magnan, Perchède, Toujouse) ont bénéficié d'activités ludiques et éducatives.



Un programme d'activités leur a été proposé en concertation avec eux. Ils ont ainsi pu participer à de nombreuses sorties piscine, au lac de Lupiac, aux bananes tractées à Cahuzac, mais également au stade d'eaux vives à Bizanos pour du rafting, chez Sylvie pour une après midi pêche et tir à l'arc avec la fédération de chasse à l'arc des Landes.



Du 22 au 23, un mini camp s'est déroulé à Mimizan dans une ambiance très conviviale : 18 adolescents et leurs animatrices se sont essayés au padle et au kayak sur mer. Cette année, par le biais des après-midis « prévention » ils ont pu être sensibilisés à l'Handisports et aux accidents domestiques grâce aux intervenants du Comité départemental et d'Olivier pompier au Houga.

Merci aux encadrants et intervenants qui ont contribué à la réussite de cette saison 2016



L'INSTITUT MÉDICO-EDUCATIF DU BAS ARMAGNAC

accueille 49 enfants de 6 à 20 ans, il est géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement du GERS (A.D.P.E.P. 32) - affiliée à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public reconnue d'utilité publique par décret le 16 août 1919.

C'est un établissement dont la mission principale est le soin c'est-à-dire : **soin médical, soin éducatif et soin pédagogique.**

Le Projet d'Établissement met en évidence les valeurs professionnelles communes de l'ensemble des professionnels. Il a pour vocation l'épanouissement des enfants et des adolescents accueillis afin de parvenir à une intégration la plus complète dans un cadre ordinaire et/ou protégé de vie et de travail. Cet accompagnement, est rendu possible par une prise en charge où la qualité s'exprime par la compétence des équipes, la solidarité associative et l'ouverture au monde extérieur. L'accueil peut se faire en internat, internat modulable, internat aménagé ou en externat.

L'établissement propose un enseignement général et un enseignement professionnel dispensé par des enseignants

spécialisés mis à disposition par l'éducation nationale.

Les ateliers techniques professionnels sont au nombre de 2 :

- **Service En Restauration :**

Le WISTERIA : Restaurant d'application qui accueille des jeunes à partir de 13 ans. L'éducatrice technique forme les jeunes au métier de Service en Restauration (titre validé par le ministère du travail) avec la possibilité de se qualifier (Niveau 5) ou de valider différents modules. La formation prend en compte les capacités de chacun.

- **Assistant De Vie aux Familles (ADVF) :**

L'éducatrice technique forme les jeunes au métier d'Assistant De Vie aux Familles (titre validé par le ministère du travail) avec la possibilité de se qualifier (Niveau 5) ou de valider différents modules. La formation prend en compte les capacités de chacun.

L'objectif final est de préparer tous les jeunes à s'insérer socialement en milieu ordinaire ou en milieu protégé à chaque fois que nécessaire.



Action sociale



La Vestiboutique a ouvert ses portes le 18 Novembre 2015 et a été inaugurée le 29 Juillet 2016 en présence de Mr le Conseiller Départemental, Mme la Présidente départementale de la Croix Rouge, Mme la Présidente de l'unité locale de CAZAUBON, de Mr le responsable de la Maison Des Solidarités de Nogaro, des maires des communes voisines, des membres du conseil d'administration du CCAS, et des bénévoles qui s'investissent sans compter depuis l'ouverture.

Il s'agit d'un lieu convivial et esthétique, ce qui est primordial pour mieux défendre la mixité sociale. En effet, plus une Vestiboutique est attrayante, plus les publics qui la fréquentent sont divers ce qui évite tout caractère discriminant et stigmatisant.

Elle est ouverte le mercredi après midi de 14h30 à 18h et accueille en moyenne une quinzaine de familles chaque semaine.

L'intérêt de ce projet est d'être inclusif. Il répond à la double ambition de mixité sociale et d'accueil de personnes en situation de précarité. Tout en aidant les plus fragiles, on crée un lieu d'échange, de lien social de rencontre avec l'autre. C'est ce que doit être l'action sociale.

Plus que jamais nous devons œuvrer dans ce sens, la commune étant le premier maillon et le lieu privilégié pour préserver la cohésion de notre société.

Logement Social - Résidence du soleil

L'Office Public de l'Habitat du Gers a construit cette résidence en 1985.

En trente ans cette construction a subi l'outrage du temps.

Les enduits extérieurs n'assurent plus convenablement la pérennité du bâti.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, l'Office Public de l'Habitat du Gers va traiter en une seule opération l'ensemble de la problématique thermique, esthétique, et sécuritaire du bâti. Cette rénovation devrait rendre toute son attractivité à cette résidence.

S.A.A.D.

Depuis Janvier 2007, le C.C.A.S. de LE HOUGA dispose d'un budget annexe concernant le Service d'aide à domicile, service qui, pour fonctionner, s'est doté d'un agrément qualité, renouvelé en 2013.

Aujourd'hui les demandes d'accompagnement et le territoire d'intervention se sont étoffés : Le HOUGA et 7 communes voisines (Perchède, Magnan, Luppé Violles, Mormès, Monlezun d'Armagnac, Monguilhem et Toujouse) soit une moyenne de 50 à 60 bénéficiaires, environ 14 000 h de travail par an, 11 agents réguliers sur le terrain (+ 2 remplaçantes), au niveau administratif un temps plein, un mi-temps et un tiers temps. Ce service a maintenant une autre dimension tout en restant à taille humaine, avec la réactivité de la proximité.

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population de décembre 2015 a mis en place une revalorisation de l'APA. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) afin de diminuer le reste à charge demandé aux bénéficiaires.

Parallèlement, ces services même les plus petits, doivent se conformer à la loi de modernisation et de professionnalisation en se dotant d'équipements complets (logiciel métier, télégestion), en permettant aux agents de suivre des formations adaptées, en leur assurant des conditions de travail règlementaires. Il convient déjà de travailler à l'évaluation prévue en 2018 qui devra permettre la reconduction de l'agrément.

La volonté politique locale a toujours prôné le développement de ce service. Il faut cependant être conscient que ce fonctionnement a un coût, et comme pour l'ensemble de ces services aujourd'hui, les charges de fonctionnement sont supérieures aux produits récoltés... Il convient d'ores et déjà de réfléchir à une organisation qui permettra de pérenniser ce service, de garantir à chacun de nos concitoyens son accès dans les limites fixées par le maintien à domicile.

La perte d'autonomie n'est pas chose facile, et le fait de devoir se faire aider pour les actes quotidiens de la vie est quelque chose qui se prépare. La mise en place de l'APA ne peut se faire du jour au lendemain, elle nécessite la rencontre de différents partenaires : médecin, personnel du conseil départemental, service prestataire (en l'occurrence le Service d'aide à domicile), trésor public pour le recouvrement des sommes. Il faut identifier ces intervenants et avoir conscience des limites des interventions des aides à domicile.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous invitons à vous renseigner en amont sur les dispositifs qui existent. La volonté première de ce genre de service est d'accompagner au mieux la personne tout en lui laissant la possibilité de faire ce qu'elle peut, le plus longtemps possible.

« Si tu fais quelque chose pour moi, mais que tu le fais sans moi, tu le fais contre moi » Gandhi

Gouter de Noël des anciens organisé par le CCAS



Environnement et Civisme

Réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par arrêté préfectoral qui dispose que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance puisque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

Donc :



Déjections canines

Suite à plusieurs plaintes de riverains, nous rappelons aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Nous vous remercions de respecter cette réglementation.

La vie en communauté : des règles simples à connaître.

Rappel concernant les heures autorisées pour les travaux de bricolage et de jardinage mécanique.

L'arrêté préfectoral prévoit que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

De plus, les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Assainissement

Le service en charge de la police de l'eau a fait, de manière récurrente et depuis plusieurs années, le constat d'un dysfonctionnement du réseau de collecte et d'une irrégularité des ouvrages au titre de la loi sur l'eau, constat assorti d'une demande de régularisation.

L'étude réalisée par le bureau G2C en 2015- 2016 montre que le système d'assainissement de la commune connaît deux problématiques majeures, à savoir :

L'arrivée sur la station d'une quantité importante d'eaux claires parasites météoriques.

Le raccordement au milieu naturel d'une partie du linéaire du réseau de collecte.

Afin de nous mettre en conformité avec la loi, suite à cette étude, un schéma directeur d'assainissement a été réalisé, une enquête publique a eu lieu du 3 mai au 3 juin, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence Adour Garonne. Nous avons choisi un maître d'œuvre pour suivre l'ensemble de ce dossier, une consultation a été lancée pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. Lorsque le transfert de la compétence sera effectif au 1er Janvier 2017, le dossier sera finalisé et les travaux pourront commencer.

Avant de les démarrer, nous programmerons une réunion publique avec les divers intervenants et les administrés concernés par la première tranche de travaux à savoir la cité Pierre SAUVAGE.



INFOS du SICTOM OUEST



En 2017, l'équipe du Sictom Ouest vous souhaite un bon tri et surtout moins de déchets

Les chiffres 2015

Toujours trop de déchets enfouis

Ordures Ménagères 
250.5kg par hab /an -0.5 kg

Tri Sélectif 
46 kg par hab /an -0.5kg

Emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) 
38.5 kg par hab /an +0.5kg

Les Rendez-vous du SICTOM

Animations

4 Février 2017-NOGARO
Forum ECO Parentalité
Le SICTOM Ouest proposera un stand et un troc de livres d'enfants (BD, livres...)

Ateliers en projet

Le SICTOM souhaite organiser des ateliers
- compostage et éco-jardinage
- la cuisine zéro-gaspi
- fabriquer ses produits ménagers "maison"
Vous êtes intéressé?
Inscrivez-vous
05.62.08.93.84 ou
sictom.ouest@wanadoo.fr

Un meilleur tri, c'est facile

Dans ma poubelle JAUNE,

Je dépose uniquement des emballages ou partie d'emballage, et le papier propre et sec.
Je les sépare et les dépose en vrac sans les imbriquer.

ex: un paquet de biscuit se compose de 1 carton + 1 film plastique + 1 barquette en plastique. Tout se met dans la poubelle jaune mais séparément. Un film ne se recycle pas comme une barquette ou une cartonnelle.

A quoi ça sert le de trier?



Réemploi à l'honneur au Houga

Du 19 au 24 Novembre, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, plusieurs actions de sensibilisation se sont déroulées autour du réemploi:



UTILODON à l'IME du Bas-Armagnac

Personnel et élèves ont ramené de chez eux, un objet ou vêtement dont ils n'avaient plus usage mais qui pouvait être réutilisé.
Les jeunes filles de l'IMPRO ont ensuite répertorié, trié et nettoyé ces objets pour ensuite les donner à l'association de la Croix Rouge de LE HOUGA

Un chalet "réemploi" à la déchetterie du HOUGA

Tout ce qui est réparable ou réutilisable peut être déposé dans le chalet du réemploi pour être collecté par LANDES RESSOURCERIE (Aire Sur Adour)
Le but: réduire les déchets et créer de l'emploi d'insertion (déjà 20 emplois créés)



Landes-Ressourcerie - route de Pau - 40 800 AIRE/Adour-
05.58.06.40.74 www.LANDES-RESSOURCERIE.FR

Des gestes simples aux grands effets!



Rejoignez-nous!
05.62.08.93.84

sictomouest@blogspot.com



L'association communale de chasse agréée (ACCA) du Houga.



L'ACCA se compose de chasseurs, de non chasseurs et de propriétaires terriens. L'activité de la saison 2015-2016 se décline ainsi pour les cinquante-six battues organisées :

- 75 chevreuils ;
- 41 sangliers ;
- 27 renards.

Le bilan des piégeages s'établit ainsi : - 17 renards ; 8 fouines ; 130 ragondins et 87 corneilles.

Cinquante-trois interventions ont été faites sur dégâts des nuisibles. Les lâchers de gibiers, entre faisans et perdreaux, concernent 500 têtes.

Parmi les autres activités de l'association :

- L'aménagement du terrain acheté par la commune et sa transformation en parking autour de la Maison de la chasse.
- L'organisation du banquet annuel qui reçoit toujours autant de convives et de félicitations.
- La participation au Téléthon 2016 sous la forme de dons en nature qui régalaient les convives ; une action solidaire bienvenue et appréciée par tous les organisateurs.



La section Pêche du Foyer rural.

Le 14 juillet, à notre grande surprise, le nombre de participants a doublé par rapport à l'année dernière puisque nous sommes passés de 35 à 70 ! Parmi eux, des pêcheurs Folgariens.

Quatre-vingt-seize kilogrammes de poissons ont été sortis de l'eau : carpes, brèmes, gardons et... assez peu de poissons chats, au grand bonheur des pêcheurs !

Nos remerciements à tous les bénévoles acteurs de la réussite de cette journée avec les fournisseurs de lots.

La prolifération des cyanobactéries (algue bleue) a empêché d'autres concours prévus par la Fédération départementale durant l'été.

A noter que dix enfants de moins de douze ans ont reçu gracieusement une carte annuelle. Nos remerciements à la Société de pêche de la vallée de l'Estang et à son président pour ce geste généreux.

Fleurissement

Cette année le Jury Départemental a particulièrement apprécié, dans notre commune, notre motivation et le souhait de préservation du cadre de vie.

La commune fait partie du palmarès départemental 2016 pour :
Mise en valeur des arènes réalisée en régie (peinture, fleurissement)





TÉLÉTHON

Comme chaque année la commune du Houga, de concert avec celle de Perchède, a participé au Téléthon avec ses associations qui donnent un peu ...beaucoup.

Pour cette 30ème édition, comme pour les précédentes, le Foyer rural sert d'association- pivot par ses sections et l'organisation du repas traditionnel et goûteux : merci aux chasseurs, à la Peña la suerte, au domaine de Mastic, au magasin SPAR et aux autres commerçants qui régaler les palais ou assurent la réussite de la tombola.

Cette année a vu la participation du CLAÉ et de l'école Maternelle avec un choix de dessins sur la différence, la présence effective de madame la directrice, de la Bibliothèque, des bénévoles et responsables de sections du Foyer, du Tennis club folgarien.

L' EHPAD s'est jointe au succès avec gâteaux et décors de Noël réalisés avec les résidents.

Dans la fraîcheur du matin on a donc tapé la balle et suivi le Cyclo club sur le circuit sélectif des fêtes, marché, l'après-midi, avec des fiches de randonnée réalisées par un groupe d' ados des chantiers d'été.

Au total, on aurait pu compter davantage de convives à la mi-journée : une occasion conviviale de manifester sa solidarité. Néanmoins, cette édition aura permis de doter la recherche de 1640 €. Merci à tous les participants et organisateurs toujours ouverts à des idées nouvelles pour l'année prochaine !



JEUNES CHAMPIONS

Laurent SUCERE, champion de France handisport à 16 ans et demi, dans une discipline d'origine gréco-romaine, la BOCCIA. Sa performance a été fêtée dans le cadre de l'assemblée générale du foyer rural.

Maxime GOURGUES champion de France des jeunes écarteurs, sport traditionnel de notre région, à 17 ans et demi dans les arènes de BOUGUE.

Ces deux jeunes ont reçu la médaille de la ville du Houga lors d'une réception du Club Taurin le 24 Septembre.

Une mention également pour Fabien SAINT LANNES qui a décroché l'or mondial en aviron handisport.

Le sport, quel qu'il soit, on ne le dira jamais assez, est la meilleure école de la vie. Goût de l'effort, esprit d'équipe, solidarité face à l'adversité, persévérance, ces valeurs habitent le sportif.

Nous souhaitons à ces folgariens de poursuivre dans cette voie, certes compliquée mais source de tellement de satisfaction.

Fide et Constantia, autrement dit fidélité et constance, telle est la devise de notre village puissent-ils être encore longtemps portés par ces valeurs.



LA VIE ASSOCIATIVE EN IMAGES



Chars des fêtes de la Saint Pierre



La Transhumance



Dire et Lire à l'air





Course cycliste des fêtes de la Saint Pierre.



Compétition de judo



Assemblée Générale des anciens combattants



Marché de Noël



Histoire & mémoire



6 AOÛT 1944- 6 AOÛT 2016.

Soixante douze ans après les événements tragiques, les Folgariens ont participé en nombre à l'inauguration officielle du chemin de mémoire Le Houga-Toujouse.

Ce projet répond au double objectif de reconnaître et de transmettre. Reconnaître le traumatisme vécu par nos aînés et transmettre notre histoire aux jeunes générations.

L'initiative conjointe des deux communes a reçu les aides de l'ONAC (association nationale des anciens combattants), du département et de l'Association locale des anciens combattants. Que tous soient ici remerciés.

Ce faisant, le chemin de mémoire Le Houga-Toujouse, deuxième site précurseur après celui de Castelnau/Auvignon, s'inscrit dans un projet plus vaste de mise en relation des sites de mémoire du Gers liés à la seconde guerre mondiale et à la Résistance.

Valoriser cette histoire, transmettre la mémoire, favoriser le développement d'actions éducatives, civiques et culturelles rejoint une demande aujourd'hui multiple, des familles, des scolaires ou des simples visiteurs, repérée comme « tourisme de mémoire » par le Comité départemental du tourisme.

Ainsi, Le Houga - Toujouse, avec ses particularités, sera mis en cohérence avec Panjas, Meilhan et une vingtaine d'autres sites gersois fédérés par le thème de l'engagement pour la liberté.





ANNIVERSAIRE DE LA 1ÈRE GUERRE MONDIALE.

La cérémonie commémorative marquant le centième anniversaire de Verdun et de la Somme s'est déroulée en trois temps.

Au « carré militaire » du cimetière Saint-Pierre, avec l'évocation des six soldats folgariens « morts pour la France » durant l'année 1916 : Pierre-Joseph Jean Saint-Sevin ; Jean Cholard ; Jacques Léon Saint-Pé ; Édouard André-Alphonse ; Joseph Lannelongue ; Pierre Joseph Marie Labadie.

Venait ensuite, au monument aux morts, le rappel de la guerre d'usure et d'épuisement symbolisée par

la bataille de Verdun. Sous la forme de lectures on aura noté la participation des élèves et d'un collégien, ainsi que celle de l'école de musique et des cors pour rythmer les sonneries.

Enfin, dans le hall de la mairie, au moment des retrouvailles des participants autour du traditionnel vin d'honneur, l'exposition « Les paysannes gersoises en 14-18 » est venue rappeler l'effort de guerre des civils de l'arrière tout particulièrement des paysannes, et autres catégories sociales, en remplacement des hommes jeunes ou dans la force de l'âge partis au combat.



HOMMAGE À GÉRARD MANCIET DÉCÉDÉ LE 20 NOVEMBRE 2016



Gérard MANCIET, conseiller municipal pendant 4 mandats (1953-1977), sapeur pompier volontaire pendant 36 ans (1945-1981) était une figure du village et plus précisément d'un quartier, quartier très fortement marqué, très commerçant, très typé. Sur une cinquantaine de mètres, de ce qui s'appelle « La Taverne » maintenant au bureau de tabac : sa boucherie, deux cafés, une boulangerie, une épicerie, une droguerie, un cordonnier, un poste d'essence, un marchand de grains, un bureau de tabac, une coiffeuse, la poste.

Ce que l'on appelle le vivre ensemble maintenant, c'est ce que les folgariens vivaient ces années là et qui a fait ce que nous sommes aujourd'hui.

C'étaient les décennies d'après guerre, au cours desquelles cette notion avait tout son sens. Le don de soi, l'altruisme, la solidarité, ces valeurs qui habitent le corps des sapeurs pompiers volontaires, dans la famille Manciet, on pratiquait cela au quotidien. Il y avait toujours un couvert ou plusieurs sur la table pour les copains et copines, les amis, les voisins.

Gérard Manciet, c'est une vie au service de l'autre, une énergie positive, un amour de la vie tout simplement.

Merci Gérard pour cette transmission, souhaitons que votre souffle d'optimisme et votre credo en un monde meilleur continuent à nous imprégner encore longtemps.

**Activité prise en compte jusqu'au
1er décembre 2015**

Urbanisme

8 déclarations préalables dont deux pour la construction de piscine, une pour l'accessibilité dans un établissement recevant du public, une pour une modification de toiture.

28 certificats d'urbanisme dont 11 ventes de terrain.

16 permis de construire dont huit pour extension ou construction de maisons d'habitation ; 8 divers : hangars, garage, toiture, photovoltaïque.

Service des eaux

735 abonnés. 71 interventions soit : 5 réparations de fuite d'eau sur le réseau ; 4 fuites de robinet/compteur ; 10 remplacements de compteurs défectueux ; 12 poses de compteurs ; 29 relevés compteur 14 à l'arrivée, 15 à la fermeture et 8 ouvertures nouvelles. Établissement de trois devis.

Assainissement : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau collectif d'assainissement.

Horaires d'ouverture de la Mairie

• du lundi au vendredi
de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 14 heures à 17 heures

Fermeture au public le jeudi après-midi

Tél. 05 62 08 90 57
Mail : le-houga@wanadoo.fr

ACCUEIL DE LOISIRS :
Mail : accueildeleisirs.lehouga@gmail.com

Évènementiel

En Janvier 2017 outre la présentation des vœux le samedi 07 à 19 h 00 nous vous prions de noter :

Le Concert du Nouvel An

Le dimanche 15 Janvier 2017 à 17 heures à l'Espace Folgarien avec l'orchestre symphonique du Conservatoire de Dax sous la direction de Vincent Caup au programme : musique viennoise et la 5ème symphonie de Piotr Tchaïkovsky

JOIES ET PEINES À L'ÉTAT-CIVIL.

Sept mariages célébrés avec nos félicitations pour :

- Pauline et Joseph BRETAUD DU CHAZAUD.
- Vanessa et Benoît BILLEPINTE.
- Chantal et Jacques BOTTACIN.
- Delphine et Loïc DE MARCHI.
- Daisy et Charly LECLERC.
- Claudette et René LE MOY.
- Pascal TRIBOU et Philippe DUVERGER.

Cinq naissances :

- Ewenn GIGUEL THEROANNE
- Évan GODIN.
- Lucchi Le VOURCH.
- Jade MARSAN.
- Lorenzo SAVEA/GIL.

Quatorze décès :

- Marie BARBE.
- Colette CASTAGNON.
- Béatrice DAMINATO.
- Serge DESSENNE
- Germaine DUCOURT.
- Rosette DUFAU.
- Roger FONTAN.
- Jean-Claude GENSAC.
- Édouard LANIESSE.
- Gérard MANCIET.
- Marie MERCADIER
- Marie PUISSACQ.
- Dominique PORCHER.
- Josette SAINT-LANNES.



